

*Long + 1 copie
compt 2/11/58*

Département de la
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Octobre 1958

L'an mil neuf cent cinquante huit à 16 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Royan en session ordinaire sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocations faites le 25 Octobre 1958.

Etaient présents : MM. Brusset, Saugnet, Routin, Castelnaud, Gausseil Barrot, Couzinet, Counil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Camblong, Domocq, Etcheber, Bourdeille, Warteau, Rochederoux, Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Papeau, Guichaoua.
Représenté : M. Pouget par M. Brusset.

OBJET :

demande de crédits
complémentaires par
virement de crédits

58120

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre M. Papeau et M. Guichaoua).

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

← décide de majorer par autorisation spéciale les crédits budgétaires suivants

Chap.	ART.	Désignation	Crédits budgétaires	dépenses au 25.9.58	crédits demandés
1	3	Rémunération pour travaux supplémentaires	1.000.000	1.129.996	500.000
1	9	Allocations Familiales, salaire unique logement	4.200.000	3.285.509	300.000
II	1	Frais de Bureau Mairie	600.000	595.887	300.000
II	3	Frais de timbre Enregistrement	4.000	7.660	3.660
II	4	Matrices roles avertissements	20.000	22.260	2.260
VI	I	Acquisition matériel Incendie	350.000	350.541	100.000
XXI	10	Complément exceptionnel pour chauffage du Collège	500.000	500.200	200
XXVIII	7	Frais de publicité	500.000	499.720	100.000
XXIX	2	Fêtes locales dépenses Municipalité	1000.000	986.358	100.000
XXX	9	Frais pour l'organisation de diverses élections	200.000		500.000

dit que les fonds nécessaires à ces majorations, soit 1.906.120 frs seront prélevés sur le crédit inscrit au ch XXXI du Budget communal " Dépenses Imprévues".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,
signé: SEUGNET

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 22 Novembre 1958
Le Sous-Préfet
signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 24 Novembre 1958
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



L. Seugnet
L. SEUGNET